

ANALYSE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DJA 2007 - 2013

Observatoire National de l'Installation Transmission (ONIT)

L'étude menée présente des éléments d'analyse portant sur les bénéficiaires de la DJA au cours de la période de programmation du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) 2007-2013 et du Programme de Développement Rural (PDR) des Départements d'Outre-Mer (DOM) 2007-2013.

La gestion de l'ONIT est confiée à l'APCA. Il a vocation à répondre aux attentes des acteurs de l'installation transmission ainsi qu'au grand public en mettant à disposition des données et des indicateurs de suivi relatifs à l'installation et à la transmission, à différentes échelles territoriales. Les données utilisées dans ce document sont fournies par l'ODR¹ ; elles sont essentiellement issues de l'ASP². Les données disponibles ont permis de mener l'étude à l'échelle de la France hors Corse. Des données provenant de la MSA et de l'évaluation ex-post du PDRH ont permis de compléter les analyses.

Sur la **période 2007-2013**, les **aides nationales à l'installation** étaient constituées d'une part de la **Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)** et d'autre part des **prêts bonifiés Jeunes Agriculteurs**.

La DJA est une aide en trésorerie versée au jeune agriculteur. Son montant variait en fonction des zones géographiques, et selon des modalités et critères définis dans les départements. Un cadre national définissait les fourchettes de DJA possibles selon les modalités suivantes :

- ⇒ De 8 000 à 17 300 € en zone de plaine ;
- ⇒ De 10 300 à 22 400 € en zone défavorisée simple ;
- ⇒ De 16 500 à 35 900 € en zone de montagne.

Les prêts bonifiés étaient des prêts pour lesquels l'Etat prenait à sa charge une partie des frais financiers ; les taux étaient de 2,5% en plaine et de 1% en zones défavorisée et en zone de montagne. Les autres modalités pratiques ont évolué au cours de la période considérée.

Pour bénéficier des aides, le JA et son projet doivent remplir un certain nombre de conditions :

- ⇒ Avoir **moins de 40 ans à l'installation**
- ⇒ Posséder un **Diplôme agricole niveau Bac** (ou BEPA pour les JA nés avant 1971)
- ⇒ Depuis 2009, avoir un **Plan de Professionnalisation validé**
- ⇒ Présenter un **projet économiquement viable** lui permettant d'atteindre un revenu disponible agricole supérieur à 1 SMIC par chef d'exploitation en 5ème année de ses engagements.

En cas de revenu supérieur à 3 SMIC, le JA ne pouvait pas bénéficier de la DJA mais uniquement des prêts bonifiés.

Le dispositif d'aides à l'installation bénéficiait de financements nationaux et communautaires ; les deux contribuant à valeur égale aux aides versées (sauf dans les départements d'Outre-Mer où le financement communautaire est plus important).

1L'ODR est un Système d'Information multi-partenaires reposant sur une plateforme logicielle, créée et gérée par l'INRA.

2L'Agence de services et de paiement (ASP) est un organisme payeur et un opérateur public contribuant à la mise en oeuvre de politiques publiques européennes, nationales et locales.

NOMBRE DE BENEFICIAIRES DE LA DJA

Entre 2007 et 2013, **36 075** agriculteurs ont **bénéficiés de la DJA** à l'échelle nationale, soit **5 150 bénéficiaires/an en moyenne**.

Sur la période 2007-2008, on a enregistré en moyenne 5 940 bénéficiaires de la DJA/an et en moyenne 4 856 sur la période 2009-2013 avec des faibles écarts à la moyenne dans les deux cas. On peut supposer que ce phénomène reflète l'effet d'anticipation de la réforme des retraites et de la réforme du dispositif de préparation à l'installation, qui s'est traduit par l'augmentation ponctuelle du nombre d'installations avec la DJA avant 2009, et qui s'est stabilisé par la suite.

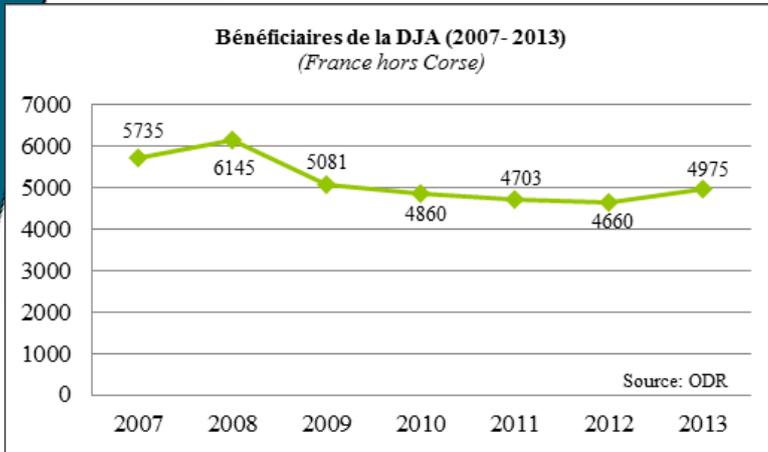
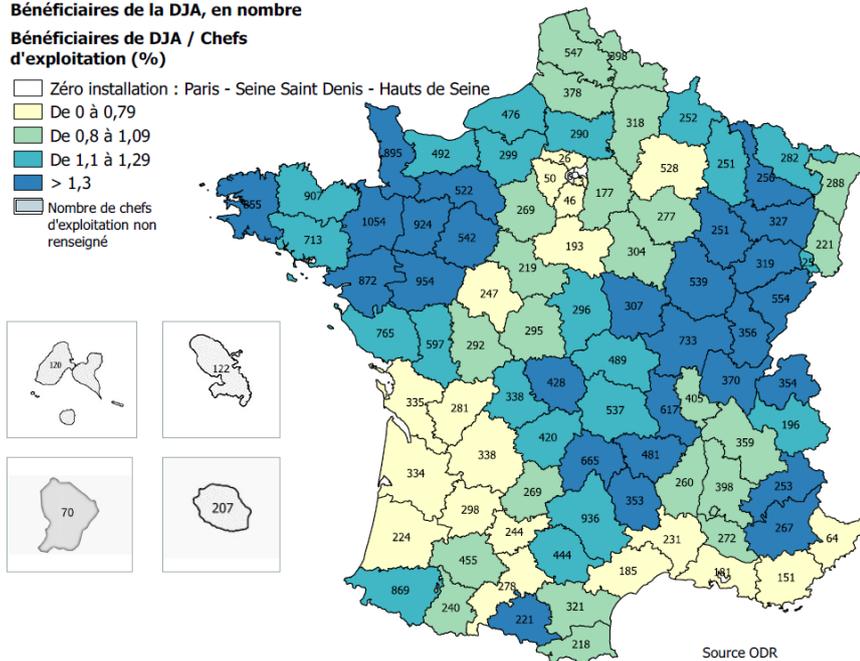


Figure 1: Evolution du nombre de bénéficiaires de la DJA (2007-2013) en France hors Corse (Source : ODR)

Bénéficiaires de la DJA, en nombre

Bénéficiaires de DJA / Chefs d'exploitation (%)

- Zéro installation : Paris - Seine Saint Denis - Hauts de Seine
- De 0 à 0,79
- De 0,8 à 1,09
- De 1,1 à 1,29
- > 1,3
- Nombre de chefs d'exploitation non renseigné



On constate de fortes disparités régionales avec les plus grands effectifs cumulés sur la période à l'Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire) et les effectifs les plus faibles en Ile-de-France, en PACA, et en Nouvelle-Aquitaine.

Figure 2: Nombre de bénéficiaires de la DJA par département (2007-2013) (Source : ODR)



Les régions de l'Ouest et de la Bourgogne Franche Comté étaient les régions qui comptaient des proportions de bénéficiaires de la DJA sur l'ensemble des chefs d'exploitation les plus élevées. Tandis que les taux les plus faibles ont été enregistrés en Ile de France, en PACA, et en Nouvelle-Aquitaine.

Régions	Nombre de bénéficiaires de la DJA	Nombre de chefs d'exploitation	Bénéficiaires de la DJA / Chefs d'exploitation
Ile-de-France	43	7 617	0,6%
PACA	171	22 150	0,8%
Centre Val de Loire	218	25 506	0,9%
Nouvelle Aquitaine	681	79 386	0,9%
Occitanie	630	72 017	0,9%
Hauts de France	277	30 313	0,9%
Grand Est	421	43 945	1,0%
AURA	735	65 091	1,1%
Bretagne	506	42 139	1,2%
Normandie	385	31 787	1,2%
Pays de la Loire	581	42 883	1,4%
Corse (1)	40	2 908	1,4%
Bourgogne Franche Comté	450	32 238	1,4%

Figure 3: Moyenne du nombre annuel de bénéficiaires de la DJA, du nombre de chefs d'exploitation et moyenne de la part des bénéficiaires de la DJA sur l'ensemble des chefs d'exploitation selon les régions (2007-2013) (Source : ODR)

(1) Les informations fournies sur la Corse ont été calculées à partir des données 2009-2013

MONTANT MOYEN PAR BENEFICIAIRE DE LA DJA

Sur la période 2007-2013, le montant moyen de la DJA a été de **16 344 € par bénéficiaire**.

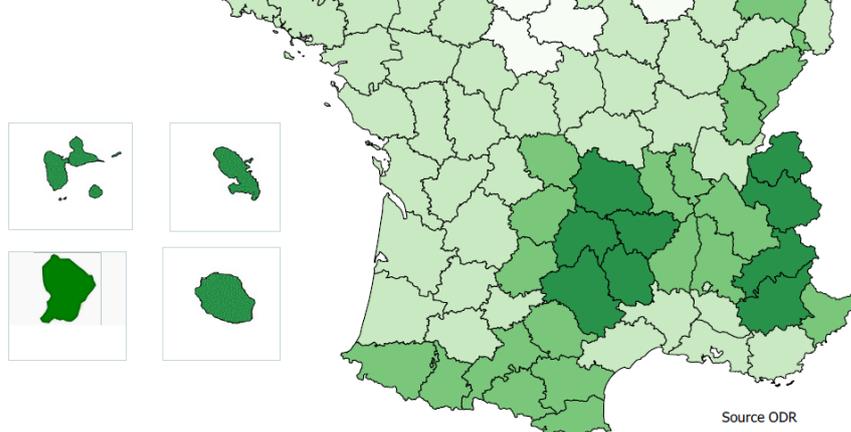
La carte départementale des montants moyens engagés au titre de la DJA reflète les variations prévues par le dispositif selon la localisation géographique de l'exploitation : le montant moyen est plus élevé dans les départements constitués de zones de montagne, et de zones défavorisées simples que dans les départements en zone de plaine.

Montant moyen / bénéficiaire de la DJA à l'échelle nationale en		
Zone de montagne	Zone défavorisée simple	Zone de plaine
26 189	16 078	12 177

(Source : ODR)

Montant moyen (en milliers d'euros)

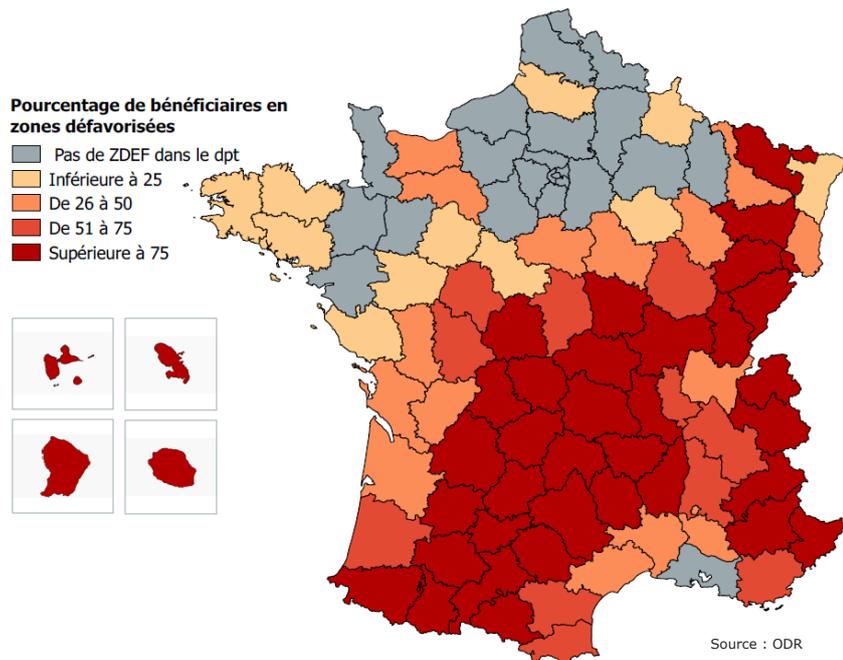
- Zéro installation : Paris - Seine Saint Denis - Hauts de Seine
- Moins de 12
- De 13 à 18
- De 19 à 24
- De 25 à 33



Source ODR

Figure 4 : Montant moyen par bénéficiaire de la DJA dans les départements (2007-2013) (Source : ODR)





En moyenne sur l'ensemble de la durée du programme 2007-2013, **52%** des bénéficiaires de la DJA étaient chefs d'exploitation en **zone de plaine, 22% en montagne et 26% en zone défavorisée simple**, soit 48% en zones défavorisées ¹.

A l'échelle nationale, cette répartition oscille peu sur la période : entre 46 et 50% en zones défavorisées selon les années.

Le nombre de bénéficiaires de la DJA installés en zones défavorisées dans le Nord et à l'Ouest est faible et s'explique par la prédominance de zones de plaine dans ces régions. Au cours de la période, on observe une augmentation des effectifs dans le Sud et particulièrement dans les départements présentant des massifs montagneux.

Figure 5: Proportion des bénéficiaires de la DJA installés en zones défavorisées selon les départements (2007-2013) (Source: ODR)

¹ La zone d'installation du bénéficiaire est déterminée selon les critères suivants : zone du siège de l'exploitation et 80% de la SAU dans cette zone.

TAUX DE FEMINISATION DES BENEFICIAIRES DE LA DJA

Le **taux moyen de féminisation** des bénéficiaires de la DJA était de **22%** à l'échelle nationale, similaire à la moyenne observée pour l'ensemble des chefs d'exploitation (de 24%).

Sur la période du programme 2007-2013, le taux moyen de femmes parmi les bénéficiaires de la DJA a oscillé autour de la moyenne entre 20 et 23%. Sur la même période, on n'observe **pas de variation au niveau national ou dans les régions** de la part de femmes parmi les chefs d'exploitation.

Globalement, il se dessine un partage entre les départements du Sud et du Nord-Ouest (Bretagne et sud de la Normandie) où la féminisation de la population des bénéficiaires de la DJA est supérieure à la moyenne nationale, et les départements du Nord où la féminisation est en général moins forte que la moyenne nationale.

Ces tendances sont le reflet de la part des femmes dans l'ensemble des chefs d'exploitation dans les régions du Sud-Ouest (Nouvelle-Aquitaine, Occitania), du Nord-Ouest (Bretagne et sud de la

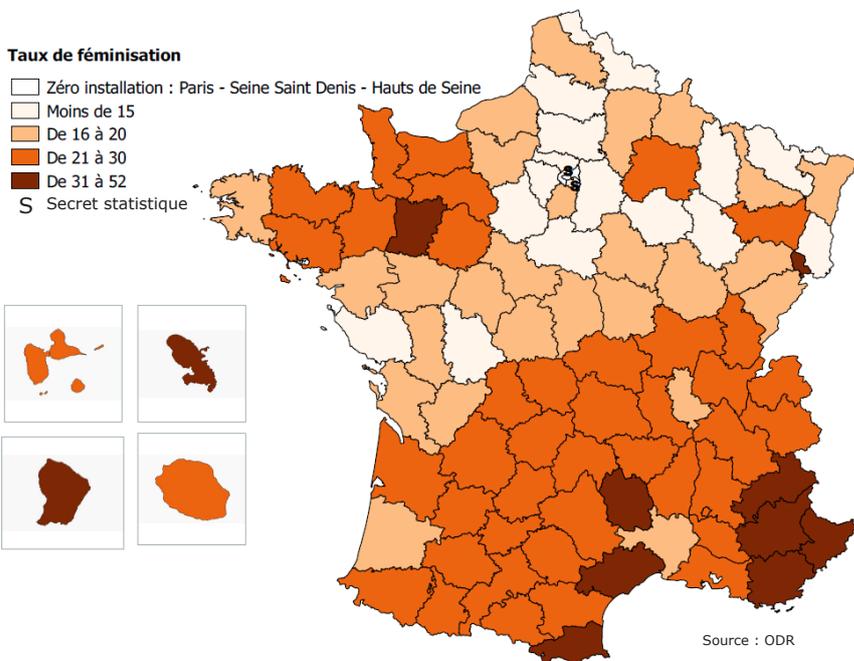


Figure 6: Taux de féminisation des bénéficiaires de la DJA dans les départements (2007-2013) (Source: ODR)

Normandie). En revanche, le contraste est beaucoup plus marqué dans le Sud-Est puisque la part de femmes parmi les bénéficiaires de la DJA est importante, alors que le taux de femmes parmi les chefs d'exploitation y est inférieur à la moyenne nationale

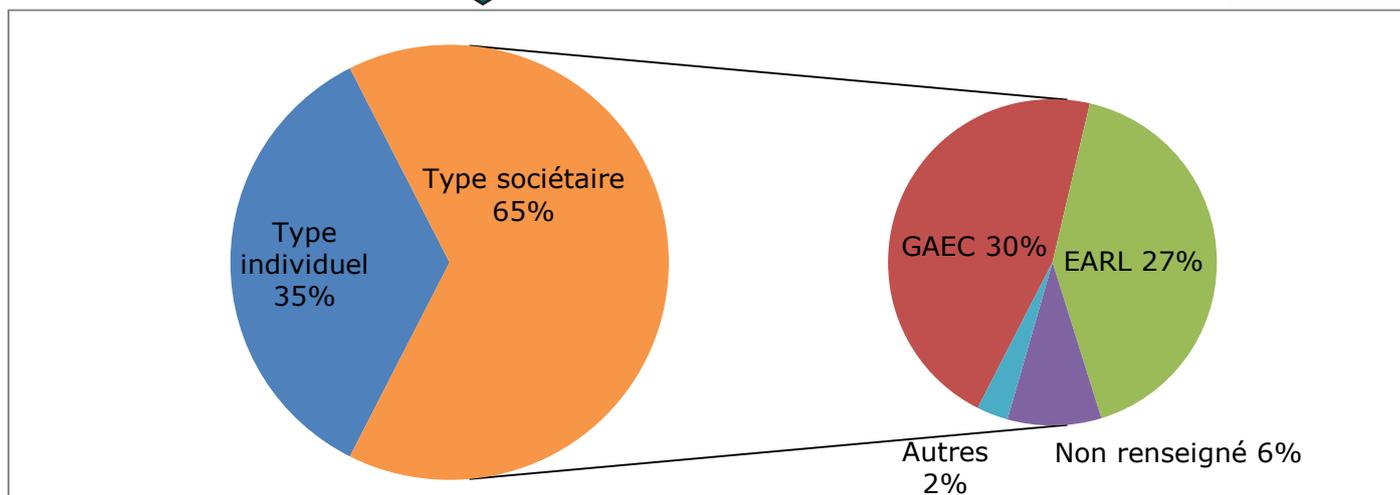


Figure 7: Répartition des bénéficiaires de la DJA sur la période 2007-2013 selon la forme juridique (Source : ODR)

Sur la période, **65%** des bénéficiaires de la DJA se sont **installés sous forme sociétaire**. Au cours des 7 ans, une légère baisse de la proportion d'installation en exploitations individuelles a été observée (-2%).

On observe de grandes disparités territoriales de la proportion d'installations sous forme sociétaire. Dans plus de la moitié des départements, le taux d'installations sociétaires est inférieur à cette moyenne nationale. Dans les départements situés dans le Sud-Ouest, le Sud-Est et dans la partie sud du Bassin Parisien, les projets d'installations dans des exploitations individuelles sont encore fréquents (plus de 40% des DJA) ; ils sont même majoritaires dans les départements du pourtour méditerranéen.

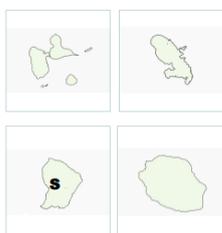
30% des bénéficiaires de la DJA se sont installés en GAEC, ce qui représente 46% des bénéficiaires de la DJA installés en société. On observe cependant de très fortes différences entre les régions telles que délimitées en 2013 :

- ⇒ Moins de 20% des bénéficiaires de la DJA en société sont en GAEC en Champagne-Ardenne, Centre et Picardie.
- ⇒ A l'inverse, leur proportion dépasse 65% en Franche-Comté, Limousin, Rhône-Alpes et Auvergne.

Hormis en GAEC et en individuel, la forme juridique ne permet cependant pas de tirer de conclusion quant au nombre de chefs d'exploitation présents dans l'entreprise. Au moins 35% des bénéficiaires de la DJA sont le seul chef d'exploitation sur leur entreprise ; et au moins 30% sont installés dans des entreprises où ils ne sont pas le seul chef d'exploitation. Pour 35% des bénéficiaires, les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur ce point.

Taux d'installation sous forme sociétaire (en %)

- Zéro installation : Paris - Seine Saint Denis - Hauts de Seine
- Moins de 45
- De 46 à 60
- De 61 à 75
- De 76 à 85
- S Secret statistique



Source ODR

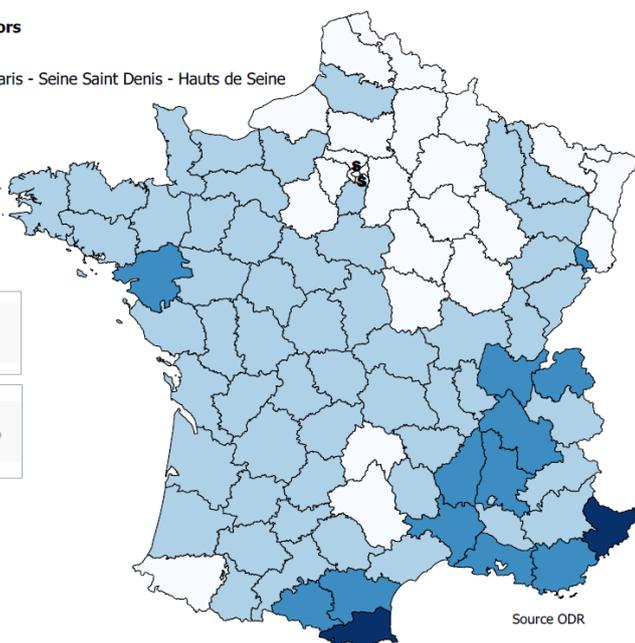
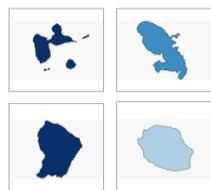
Figure 8: Taux d'installations sous forme sociétaire selon les départements (2007-2013) (Source : ODR)

BENEFICIAIRES DE LA DJA INSTALLES HORS CADRE FAMILIAL (HCF)

De 2007 à 2013, on compte **10 515** bénéficiaires de la DJA qui se sont installés **hors cadre familial, soit 29%** de l'ensemble. Sur la période, la proportion de bénéficiaires de la DJA HCF n'a pas évolué.

On observe des disparités géographiques avec des effectifs de bénéficiaires installés HCF plus importants dans les départements du Sud-Est, et des effectifs faibles dans le Nord-Est en excluant les départements présentant des zones défavorisées.

Taux d'installations hors cadre familial (en %)



Source ODR

Figure 9: Taux d'installations hors cadre familial selon les départements (2007-2013) (Source: ODR)

BENEFICIAIRES DE LA DJA PAR ORIENTATION DE PRODUCTION

Entre 2007 et 2013, en moyenne **61%** des bénéficiaires de la DJA se sont orientés vers des **productions animales, 26%** vers des **productions végétales, 6%** combinaient **grandes cultures et élevage d'herbivores, 4%** se sont orientés vers **d'autres associations** et pour 3% des bénéficiaires l'orientation de production n'a pas été renseignée.

Les principales productions animales qu'ils mettent en œuvre sont des exploitations en bovins lait (21%), en bovins viande (13%), d'ovins, caprins et autres herbivores (9%). Les grandes cultures représentent les principales productions végétales (10%), suivies de l'horticulture et maraîchage (6%) et la viticulture (6%).

Bénéficiaires de la DJA par orientation de production		
	Ensemble	Installés hors cadre familial
Production végétale	26	29
Grandes cultures et herbivores	6	3
Autres associations	4	5
Autres Inconnues	3	7
Production Animales	61	55
dont		
Bovins lait	21	17
Bovins viande	13	9
Bovins mixte	6	4
Granivores	4	7
Ovins, caprins et autres herbivores	9	15
Polyélevage	8	4
Ensemble	100	100

Source : ODR

En moyenne **40 %** de l'ensemble des bénéficiaires de la DJA se sont donc orientés vers des **productions bovines**. Pour comparaison sur la même période, en moyenne 33% des chefs d'exploitation étaient spécialisés dans l'élevage de bovins (bovins lait, bovins viande et bovins mixte).

Inversement l'orientation « Grandes cultures » est moins présente chez les futurs exploitants bénéficiant de la DJA (10%) que parmi l'ensemble des chefs d'exploitation en activité sur la période (17%).

La distribution des orientations de production des futurs exploitants bénéficiaires de la DJA se distingue donc assez nettement de celle qu'on observe au sein de l'ensemble des exploitations agricoles françaises.

FORMATION DES BENEFICIAIRES DE LA DJA

Sur la période, la répartition des bénéficiaires selon le niveau de diplôme n'a pas évolué.

Pour bénéficier de la DJA, les JA nés après le 01/01/1971 doivent avoir un diplôme agricole niveau BAC ; c'est pourquoi **63 %** des bénéficiaires ont un **diplôme de niveau IV** (bac ou Bac+1) et seulement 3% un diplôme de niveau V (BPA et BEPA). **Un tiers** des bénéficiaires ont des **diplômes de niveau Bac+2 ou plus**.

On constate également que le quart des bénéficiaires de la DJA ont obtenu leur diplôme (BPREA) par la formation continue.

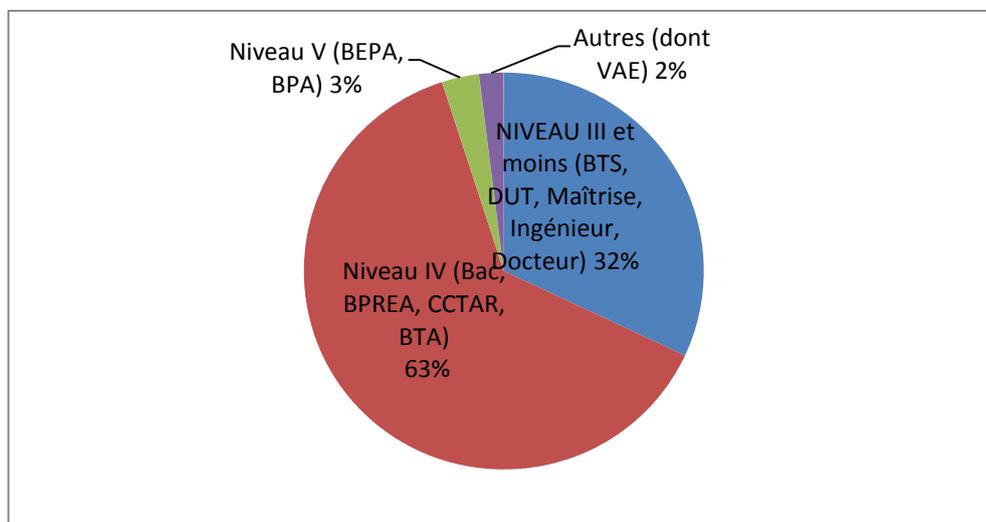


Figure 10: Répartition à l'échelle nationale des bénéficiaires de la DJA selon le niveau de formation (2007-2013) (Source: ODR)

Conclusion

Entre 2007 et 2013, le nombre de bénéficiaires de la DJA a diminué de 12% et le nombre de chefs d'exploitation a diminué de 8%. La part de bénéficiaires installés en individuel a diminué de 2% à l'échelle nationale. On observe de fortes disparités régionales sur la proportion d'installations en individuel. De même la forme juridique des exploitations des bénéficiaires de la DJA installés en société était très variable selon les départements.

En revanche, le taux de féminisation, la proportion installée HCF et la répartition des bénéficiaires de la DJA selon le type de formation sont restés stables sur la période.

Des analyses pourront être menées dans un second temps dans l'objectif d'obtenir des informations complémentaires : engagements moyens en zones défavorisées selon les départements, taux de féminisation selon les productions...mais également afin d'obtenir des informations à des échelons géographiques plus fins.

DJA sur la période 2007-2013 : chiffres clés

- **36 075 bénéficiaires de la DJA (soit 5 150 / an en moyenne) pour une DJA moyenne de 16 345 €**
- **48% en zones défavorisées simple et de montagne**
- **22 % de femmes**
- **35 % en exploitation individuelle**
- **29 % de Hors Cadre Familial**
- **61% orientés vers des productions animales (40% en productions bovines)**
- **63 % avec un diplôme de niveau IV**

Rédaction : Didier CARAES, Thierry POUCH (Service Études, référence et prospective), Dominique BOUVIER, Lea RADZIK (Service Entreprises & Installation)
Chantal LAMADON, Christine NAVAILLES-ARGENTAA, Christophe ISAIA (Chargés de mission installation-transmission du réseau Chambres).

Conception graphique : Matthieu DROMER

Réalisation et mise en page : Colette RENAUD (Service Études, référence et prospective), octobre 2017